



SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

E-mail :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 4 décembre 2012

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : questions diverses pour la CAPA du 6 décembre 2012

Monsieur le Recteur,

Veuillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPA du 6 décembre 2012.

1. Préparation des CAPA :

Les représentants du personnel du SNUipp-FSU Guyane dénoncent les conditions dans lesquelles ils se voient contraints de travailler pour préparer les CAPA. Pourquoi devons-nous systématiquement nous déplacer au rectorat pour récupérer les documents ? Pourquoi l'administration nous envoie-t-elle des documents la veille de la CAPA alors que les textes prévoient un délai de 8 jours ?

2. Titularisation des PES :

Pour quelles raisons les PES ne sont-ils pas informés par écrit de leur situation de titularisation, prolongation ou renouvellement ?

Les élus du SNUipp-FSU Guyane demandent que leur soit communiquée la liste des PES en situation de prolongation ou en renouvellement cette année. Ils réclament qu'à l'avenir toutes les propositions de titularisation ou de refus de titularisation soient présentées en CAPA, conformément au décret 82-451 du 28 mai 82.

3. Situation des PES 2012-2013 :

Cette année encore, contrairement aux consignes ministérielles, les PE stagiaires, en Guyane, sont affectés sur le terrain sans formation, ayant la responsabilité d'une classe sans garantie d'accompagnement régulier, souvent isolés, sans tuteur facilement accessible. Comment le rectorat de Guyane organise-t-il les semaines de formation réglementaires, conformément à la circulaire 2010-037 du 25/02/10 ? Comment se fait-il que leur remplacement ne soit pas toujours effectif lorsqu'ils sont convoqués en formation ?

4. C2i et CLES :

Les PES 2012-2013 bénéficieront-ils d'une dérogation pour ces certificats ? Le cas échéant, des formations gratuites sont-elles prévues ?

5. Affectation des PES :

Pour quelles raisons le Rectorat de Guyane refuse-t-il de respecter le paritarisme au sujet de l'affectation des PES ? Le SNUipp-FSU Guyane, attaché aux valeurs d'équité et de transparence, demande que soient appliqués la loi 84-16 du 11-01-84 et le décret 94-874 du 07-10-94, stipulant que l'affectation des fonctionnaires stagiaires « à partir du moment où ils ont satisfait à l'une des procédures de recrutement et qui ont vocation à être titularisés » relève de la CAPA.

6. Situation des M2 :

Les stagiaires M2 poursuivant un cursus en alternance se trouvent en grande difficulté pour être rémunérés. Quelles mesures d'urgence sont-elles prises par le Rectorat de Guyane afin de remédier à



cette situation ?

Une convention a-t-elle été signée avec l'IUFM ? Quels en sont les termes ? Les stagiaires affectés précédemment en responsabilité ont-ils tous reçu une nouvelle affectation ? Pouvez-vous nous communiquer cette liste ?

7. Démissions :

Pouvez-vous nous communiquer la liste des demandes de démission ainsi que les décisions de l'administration ?

8. Situation des collègues recrutés sur la liste complémentaire :

Nous souhaitons avoir des éclaircissements sur la situation des stagiaires recrutés sur la liste complémentaire. Quel sera leur statut à la rentrée 2013 ?

9. Affectations tardives et réaffectations :

Nous souhaitons que nous soit communiquée la liste des réaffectations effectuées à ce jour depuis la rentrée, ainsi que la liste des affectations tardives de contractuels, y compris les M2.

10. Formation continue :

Une fois de plus, la modalité uniquement numérique du PAF a empêché de nombreux collègues de s'inscrire aux formations proposées. Nous demandons à nouveau qu'un exemplaire papier soit diffusé dans les écoles, rappelant à l'ensemble des enseignants les stages à venir ainsi que les possibilités d'inscription autres que numériques. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de relance pour les stages incomplets ? Quand l'administration cessera-t-elle d'entraver le droit des enseignants à une formation continue en leur demandant de quitter le stage pour retourner sur leur poste ? Pourquoi les collègues inscrits ne reçoivent-ils pas de convocation ou de courrier motivant un éventuel avis défavorable ? Nous demandons un point mensuel sur les stages qui ont été annulés ainsi que les raisons de ces annulations, les stages à venir et le nombre de collègues convoqués pour ces stages.

Qu'en est-il des candidatures spontanées dans le cadre du « module de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'ASH » ?

11. Frais de déplacement dans les circonscriptions de Kourou, Saint Laurent et Matoury 1 :

Les animations pédagogiques ayant été inscrites au PAF, pourquoi les enseignants des circonscriptions citées continuent-ils à être convoqués en animation pédagogique hors de leur commune d'affectation et de résidence sans ordre de mission et sans remboursement de frais de déplacement ?

Pourquoi les directeurs continuent-ils, dans ces circonscriptions, à devoir se déplacer sans prise en compte de leurs frais ?

12. Formation CAPA-SH :

Les stagiaires 2012-2013 seront-ils cette année indemnisés dans des délais convenables ? L'envoi de leurs ordres de mission est-il à jour ? Qu'est-ce qui peut expliquer que certains stagiaires de l'année dernière attendent toujours 3 ordres de missions sur la période janvier-juin 2012 ?

13. Indemnité ECLAIR

Sur quels critères a été attribuée la part variable de l'indemnité ECLAIR ?

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane - Fabienne Rochat